



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Pierre MESTRE
M. Maxim BANCK	M. Julien TRAN AP
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Naïa WATEOU
M. Warren NAXUE	Mme Charlotte THAIAWE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Pascale SERVENT	M. Arthur LETOURNEULX
M. Marc ZEISEL	M. Yann WAKA-AWA
Mme Janine BAJON	M. Cael NORMANDON
M. Francis MALUIA	M. Rayann LACHENY
M. Jean SAUSSAY	M. Jordan COURTOT
M. Marc LE LEIZOUR	Mme Julie NGUYEN
Mme Suzanne ROESTAM	M. Ludovic TALIA
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Christiane SARIDJAN	
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Olivier THUPAKO	M. Alexandre MACHFUL
		M. Philippe DUNOYER	Mme Vaimoe ALBANESE
		M. Jérémie KATIDJO	Mme Virginie RUFFENACH
Nombre de présents	: 41	Mme Chantal BOUYE	Mme Veylma FALAE
Nombre de votants (9 procurations)	: 50	M. Patrick GUILLON	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Jonas TAOFIFENUA	
		M. Philippe BLAISE	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-645

autorisant la signature du marché sur appel d'offres ouvert pour le renouvellement des réseaux électriques de la place des Cocotiers au centre-ville

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/50 du 5 juin 2026,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de l'attractivité économique et touristique (cauddaet) entendue en séance du 10 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres pour le renouvellement des réseaux électriques de la place des Cocotiers au centre-ville.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre :

- le remplacement et la mise aux normes de coffrets et protections électriques ;
- la réalisation de 2 300 mètres linéaires de tranchées ;
- la pose de 4 400 mètres linéaires de fourreaux ;
- le tirage de 4 000 mètres linéaires de câbles électriques et leur raccordement aux nouveaux coffrets et équipements électriques existants ;
- la réfection du revêtement de surface en gazon ou en pavés.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel du marché, d'une durée de huit mois, est estimé à cinquante millions (50 000 000) de francs CFP, imputable aux budgets 2026 et 2027 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-12145-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- SAEP	1
- MISE EN LIGNE	1